L'Echo de Manitoba

Jeudi, 20 Juillet 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à M. le Rédacteur de l'Echo de Manitoba. Boite 1309, Winnipeg, Man

Qu'en penser?

Les conservateurs anglais ont tenu, le 10 juillet, à Winnipeg, une convention générale; dans cette convention a été élaboré le programme politique qui servira de plateforme au parti pour les prochaines élections provinciales.

Il y a donc lieu, semble-t-il, d'étudier sérieusement et de discuter ce programme au point de vue des intérêts de la minorité.

Nous constatons avec un profond étonnement que "Le Manitoba" n'a pas jugé à propos de souffler mot de ce programme.

La chose est d'autant plus surprenante que notre confrère ne peut pas arguer de son ignorance, puisque M. J. Bernier faisait parti du comité chargé d'élaborer cette fameuse plate-forme.

A vrai dire, la présence de M Bernier fils dans ce comité est pour le moins assez étrange, quand on se rappelle les déclarations parues dans "Le Manitoba" du 15 février dernier, alors que M. Bernier père écrivait:

"Nous avons dégagé notre cause de la fortune des partis. M. H. John McDonal le sait: son parti aussi."

Il semble que beaucoup d'eau a coulé sous le pont de St.-Boniface depuis cette emphatique déclaration, puisque nous voyons aujourd'hui le jeune directeur du "Manitoba, l'un des candidats conservateurs dans St.-Boniface, marcher la main dans la main avec ce même M. H. John McDonald et coopérer à l'établissement du programme officiel du parti conservateur anglais.

Qui a pu donner lieu à cette surprenante réconciliation? que s'est-il passé? — mystère absolu. Mais le fait n'en est pas moins indiscutable; l'accord parait aujourd'hui parfait entre la coterie Bernier et M. H. John McDonald.

Pourtant il fut un temps, un un temps assez récent, puisqu'il porte la date du 4 janvier 1899, où le "Manitoba," se posait en champion irréconciliable des droits de la minorité. Répondant au "Morning" Télégram," il écrivait:

"qu'il y avait certaiment dans "dans notre monde politique d'autres questions que la question scolaire, et des questions fort importantes. Mais la question des écoles, "à notre avis, les domine toutes."

Le 15 de février, il revenait à la charge en ces termes:

"En face de cette question, il n'y "a pour eux (les conservateurs catholiques), aucune attache politique qui tienne, ni attache passées, ni attaches présentes."

Or, si nous examinons la nouvelle plate-forme du parti conservateur, nous n'y trouvons rien, absolument rien, ayant trait à la question scolaire.

Le programme, qui effleure un peu tous les sujets possibles, conserve à l'égard de la question scolaire un silence absolu et voulu.

Pourtant, M. Bernier fils a endossé ce programme, puisque lui même y a coopéré.

Est-ce que la question des écoles n'occupe plus qu'une place secondaire dans l'esprit des gens du "Manitoba?" On est en droit de le supposer, lorsqu'on les voit adhérer et qui plus est coopérer à un programme qui volontairement affecte d'ignorer la question des écoles.

Nous ne voyons pas bien comment l'attitude actuelle de Bernier fils peut se concilier avec les déclarations emphatiques de M. Bernier père.

Tout cela est assez plaisant lorsqu'on songe aux protestations indignées du "Manitoba" contre "La Vérité," qui l'accusait de ne s'être point assez ouvertement prononcé contre le "Morning Telegram."

Il semble bien, à considérer l'attitude actuelle, que M. Tardivel avait vu juste alors; et ses méfiances à l'égard du "Manitoba" paraissent justifiées.

La question QUI DOMINE TOUT à l'heure présente n'est-elle donc plus la question des écoles? puisque les conservateurs catholiques adoptent sans protester le mutisme du chef conservateur anglais.

En réalité, il y a longtemps que l'on s'en doutait, mais il n'était point mauvais qu'on eut enfin une certitude.

Cette certitude, nous l'avons aujourd'hui, entière, indiscutable.

La question QUI DOMINE TOUT, pour le "Manitoba," c'est la question d'intérêt, la question le parti.

Il faudrait être aveugle-né pour oser désormais le nier.

Simple Comparaison

Nous pourrions à la rigueur nous dispenser de répondre à l'article du "Manitoba", car nous avons répondu par avance à ses "quelques observations" dans notre numéro de la semaine dernière; mais nous croyons toutefois préferable d'en finir une fois pour toutes avec les palimodies et les rodomontades du confrère qui semble vouloir jouer de la grosse caisse avec la langue française au profit de sa boutique; jadis c'était la religion qui servait de paravent; le truc est tellement usé qu'il fallait bien en chercher un nouveau; Le "Manitoba" s'est donc pris d'un bel enthousiasme pour la langue française c'est sa nouvelle épée de combat.

Si nous étions méchants, et n'avions en vue que le plaisir de le confondre nous aurions beau jeu, à lui rappeler qu'il a mis du temps à s'enflammer; l'abolition de la langue française au Manitoba a eu lieu la même année et presqu'en même temps que la loi scolaire de 1890, et cependant il s'en faut de beaucoup que cette mesure ait provoqué le centième des protestations soulevées par la question des écoles.

Mais nous n'insisterons pas aujourd'hui sur ce sujet, nous voulons simplement citer non des appréciations, mais des faits, des faits indiscutables, qui selon nous rendront évidente aux yeux de tous la conduite eminement partisanne des gens du "Manitoba"

Ces faits sont les suivants:

Le "Manitoba" reclame aujourd'hui à corps et à cris pour la langue française dans nos écoles la place d'honneur qu'elle devrait y avoir; nous en sommes fort aise; malheureusement son amour de la langue française était loin d'être aussi ardent en 1896 alors qu'il se déclarait content et satisfait par le fameux "Remedial Order", qu'il continue d'ailleurs à réclamer comme le seul règlement satisfaisant, possible et final?

Voici en effet la clause de ce bill qui avait trait aux livres d'écoles.

"3o. De choisir (le bureau "d'Education) tous les livres, "cartes et sphères qui seront "mis en usage dans les écoles "sous son contrôle, pourvu tou-"jours que ces livres, cartes ou "sphères, aient été autorisés soit "dans les High Schools ou dans "les écoles publiques de la Pro-"vince de Manitoba, soit dans "les écoles separées de la Pro-"vince d'Ontario."

Il ne semble pas qu'il fut beaucoup question du français et des livres français dans cette clause là!

Mais à cette époque, le français était chose secondaire et passait par dessus le marché:

Du moment que le projet portait l'estampille conservatrice cela suffisait au "Manitoba."

Il n'est pas mauvais de mettre en opposition avec la citation précédente, la clause 10 du réglement du 30 mars 1897 qui régit actuellement la question.

"1o. Quand 10 des enfants, dans aucune école parleront la langue française, ou toute langue autre que l'anglais, comme langue maternelle, l'enseignement de ces enfants sera FAIT EN FRANÇAIS, ou telle autre langue, et en anglais par le système bilingual."

Quelle est maintenant la clause la plus favorable à la langue française, nous le demandons à tout homme impartial?

La question ne fait pas l'ombre d'un doute, tout l'avantage est pour le règlement de 1897.

Que le "Manitoba" ne vienne donc plus nous rabattre les oreilles de son prétendu amour pour la langue française, cet amour là n'est qu'une forme de sa haine contre tout ce qui n'est pas conservateur.

Elle l'emporte loin d'ailleurs cette haine aveugle puisque dans son dernier numéro elle le pousse jusqu'à suspecter les intentions et la bonne foi de l'autorité épiscopale, lorsqu'il s'écrie hypocritement "pourquoi interdire les livres Montpetit?...... pourquoi une nouvelle série?...... Nous pouvons légitimement nous en défier."

Tranquilisez vous chers amis, la question est en bonnes mains puisque comme nous avons eu l'honneur de vous l'apprendre ces livres ont reçu plus que l'approbation de l'autorité épiscopale.

A moins d'être plus royaliste que le roi, ce que vous avez de mieux à faire, croyez-nous, c'est de vous taire......

Laissez là, la langue française, et dépouillez votre beau zêle pour elle, vous avez tant de fois crié au loup que personne ne vous croit plus, et M. personne a joliment raison.

Les principes de M. J. Bernier.

"Le Manitoba," parlant de son directeur, le juvénile J. Bernier, nous le représente comme ayant des "principes catholiques nettement définis, et étant bien renseigné sur les questions politiques."

Voulez-vous un échantillon de la netteté de ces principes si définis de la haute compétence en matière politique de ce jouvenceau?

Nous n'avons pas besoin de remonter bien loin. M. J. Bernier, directeur du "Manitoba," publiait ce qui suit dans le numéro du 10 mai de son vertueux organe.

"Nous nous refusons de croire "que le gouvernement fédéral va "donner son consentement et son "appui à cette mesure, qui aurait "tout le caractère d'une mesure de "spoliation."

Il s'agit en l'espèce du transfer des terrains d'école à la province de Manitoba.

Or, le 10 juillet courant, ce même M. J. Bernier, cet homme à principes si définis, faisait parti du comité choisi pour élaborer la plateforme du parti conservateur anglais, et voici le paragraphe 8 de cette plateforme:

"Que la province ait le contrôle des écoles, et que les produits de la vente de toutes les terres qui ont été vendues ou seront vendues à l'avenir, ne soient employés que dans le but d'augmenter le fonds ordinaire des ecoles, tel que donné d'année en année."

M. J Bernier membre du comité anglais est pour le transfert des terres à la province, tandis que M. Bernier directeur du "Manitoba" est absolument opposé à ce transfer!

Lequel exprime la véritable pensée de J. Bernier candidat?

Peut-être n'est-il pas lui-même exactement fixé à cet égard, et en bonne justice on ne peut lui en garder rancune, il n'a pas eu le temps d'y réfléchir suffisamment; il est si jeune! Il en est sans doute de ses opinions comme de ses articles, il les remet volontiers à la semaine suivante.

Si jeunesse savait, dit le proverbe.

Voulez-vous encore un exemple probant de cette superbe rigidité de principes?

"Le Manitoba" du 21 décembre 1898, dans un article intitulé "La Politique, disait:

"Non, la question scolaire ne disparaitra point de l'arène politique; les partis qui ne l'entendent point ainsi n'ont point leur raison d'être."

Voici maintenant ce que nous lisons dans ce même "Manitoba," 12 juillet 1899, à propos de la nomination d'un délégué permanent:

"Ce sera peut-être enfin le moyen de faire sortir cette question de l'arène politique, et d'empêcher cependant les hommes politiques de l'ensevelir comme une question importune."

Monté sur la question scolaire, le juvénissime directeur du "Manitoba" entre et sort de l'arène politique avec une désinvolture sans pareille, suivant les besoins de la polémique.

Et dire qu'on nous le représente comme un homme à principes nettement définis!

Il faut croire sans doute que le seul principe nettement défini chez lui est celui de son intérêt personnel.

Quant à être bien renseigné sur les questions politiques, il n'y parait guère; en tous cas, ses lecteurs, s'ils n'ont d'autre lumière que celle de la prose du "Manitoba," auront de la peine à être aussi bien renseignés!

Ma foi, vivent les principes, il n'y a que cela de vrai!

C'est à mourir de rire!

Il pleut des Candidats!

Ça va mal, ça va très mal de ce temps-ci dans le camp des conservateurs français.

Comme dit Jean-Baptiste, "le diable est aux vaches" et ces braves conservateurs qui prêchent l'union sont incapables de l'avoir, même entre eux. Ils sont cinq pêlés et un tondu et ils ne peuvent s'accorder; on peut juger par là quel gâchis ce serait si par malheur ils étaient plus nombreux.

A les entendre, on les prendrait tous pour des petits saints; ils ne peuvent ouvrir la bouche sans parler de désinteressement, de dévouement, de sacrifice, d'immolation; la patrie n'a pas assez d'autels pour leur permettre d'y sacrifier leur jeunesse, leurs heureux talents, leur fortune etc.

Par exemple dès qu'il s'agit de toucher au gâteau, la scène change instantanément; Les douces brebis, qui victimes résignées bêlaient attendant l'holocauste, se transforment en loups hargneux et furieux; et on les voit dégringolant du bûcher, s'élancer dans l'arène, et se disputer à belles dents l'os à ronger.

C'est une fois de plus, le spectacle auquel a donné lieu le choix d'un candidat pour le comté de St. Boniface.

Quatre candidats étaient sur les rangs; de Messieurs Mager et T. Bertrand nous ne dirons rien puisque ces messieurs se sont retirés d'eux-mêmes. Ceux-là au moins ont fait preuve de bon sens. Ce sont d'ailleurs des comparses dans la petite comédie montée. Les deux autres sont M. J. B. Lauzon, le deputé actuel, et le juvenile J. Bernier, le fils du si populaire (oh combien!) sénateur Bernier.

Voilà le cas de parodier Corneille et de s'écrier.........chez le jeune Bernier l'ambition n'attend pas le nombre des années.

C'est au jouvenceau, qu'est échue la nomination de la convention.

Les hommes sont donc bien rares dans les rangs conservateurs, pour qu'on soit obligé d'aller chercher comme candidats des enfants encore à la mamelle. Ce n'est un mystère pour personne d'ailleurs, que la manière dont s'est faite cette nomination.

Lorsque les délégués de St. Boniface soigneusement triés, et égaux en nombre à ceux de tout le reste du comté! sont arrivés à St. Norbert, ils ont trouvé visage de bois. Comme dans la parabole de Jésus aux Pharisiens les invités au grand festin, "de concert s'étaient excusés. Le premier avait acheté une maison de campagne il lui fallait aller la voir; le second avait acheté cinq paires de boeufs et en voulait faire l'essai, l'autre enfin venait de se marier." Bref les délegués de la campagne brillaient par leur absence. Alors toujours comme dans la parabole ordre fut donné "d'aller sur le champ dans les places et dans les rues de la ville dans les chemins et le long des haies et de presser les gens d'entrer afin que la maison se remplisse."

On passa aux nouveaux arrivés, la robe de fête; en un mot on les nomma d'office délégués. Une, deux, trois, passez Muscade! le tour est joué Naturellement, M. J. Lauzon a trouvé la farce de très mauvais gout, (il préfère de beaucoup celle dont il fait ses saucisses); il n'a pas même voulu assister à cette convention et aucun de ses partisans ne s'y est rendu.

Il refuse de reconnaître la candidature Bernier, et maintient sa propre candidature.

En somme, tout cela nous laisse fort indifférent; Bernier, Lauzon; Lauzon, Bernier, c'est bonnet blanc et blanc bonnet; ils peuvent aller tous les deux dans le même sac.

Ce qui est bien amusant par exemple ce sont les coups d'en-

(à suivre sur la 5e page.)